



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/03/2019

Dossier complet le :

05/03/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0073

1. Intitulé du projet

Implantation et exploitation temporaire d'une centrale mobile d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur la commune de Brignoles (83).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COLAS MIDI-MEDITERRANEE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Pascal TROUF, Président de COLAS MIDI-MEDITERRANEE

RCS / SIRET

3 2 9 3 6 8 5 2 6 0 1 0 8 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1) Installation Classée pour la Protection de l'Environnement a) Autres ICPE	Installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2521-1 : centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud ; Installation soumise à déclaration au titre des rubriques 4801, 2915, 2517, 4734

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

COLAS MIDI-MEDITERRANEE souhaite implanter et exploiter temporairement une centrale d'enrobage au bitume de matériaux à chaud sur le ban communal de Brignoles (83). Le projet consiste en la réfection des chaussées de l'autoroute A8 entre Brignoles et Le Cannet des Maures.

Le projet d'implantation des installations occupera une superficie de 22 000 m² dans l'emprise de la ZAC Nicopolis. Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

Le site comprendra :

- une centrale d'enrobage mobile constituée de trémies prédoseuses, d'un tambour sécheur fonctionnant au fioul lourd TBTS et équipé d'un système de dépoussiérage, d'un parc à liant et de trémies de stockage des enrobés produits ;
- des zones de stockage de granulats et agrégats ;
- des voies de circulation.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de produire les enrobés nécessaires aux travaux de réfection de l'autoroute A8 entre Brignoles et Le Cannet des Maures (du PK 75 au PK 100) dans les 2 sens de circulation.

La production d'enrobés est estimée à 96 000 tonnes.

La centrale d'enrobage mobile projetée sera entièrement dédiée à ce chantier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les terrains d'implantation du projet étant déjà anthropisés, aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

Seuls quelques travaux d'aménagement préalable à l'implantation de la centrale mobile et de ses équipements devront être effectués (mise en place des équipements, réalisation de la rétention du parc à liants (merlon et géomembrane), etc).

L'approvisionnement en matériaux et l'implantation des installations auront lieu à partir du 1er août 2019 de manière à pouvoir démarrer la production d'enrobés le 1er septembre 2019

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans ce projet, la centrale d'enrobage assurera la production d'enrobés à chaud résultant du mélange de granulats avec du bitume (environ 5%). Ces matières premières seront stockées sur des aires dédiées :

- granulats (matériaux noble de carrières) : stockés au sol ;
- bitume : stocké en cuves aériennes horizontales, sur rétention.

Les granulats (acheminés via tapis convoyeur depuis des prédoseurs) seront mélangés au bitume dans un Tambour Sécheur Malaxeur (TSM). Les fumées issues de ce tambour seront aspirées puis filtrées avant rejet. Les enrobés produits seront stockés en trémies aériennes avant d'être servis sur site au client le jour-même (pas de stockage).

Le combustible du brûleur du TSM sera du fioul lourd TBTS, lui-même stocké en cuve dédiée aérienne placée sur rétention.

Une chargeuse de chantier aura en charge l'alimentation des prédoseurs en granulats. Cette chargeuse sera ravitaillée

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation environnementale temporaire au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement conformément aux dispositions de l'article R.512-37 du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du terrain	22 000 m ²
Surface concernée par l'implantation de la centrale et ses équipements annexes	5 000 m ²
Surface dédiée au transit de produits minéraux	9 500 m ²
Capacité de la centrale	400 t/h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Brignoles (83170)
Section BS
Parcelle 271

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°09'42" .. Lat. 43°23'41" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project details]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du projet est la ZNIEFF de type II "Barre de Saint-Quinis" à plus de 2,5 km au Sud (cf. carte de localisation en annexe)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se trouve à plus de 6 km au sud-est du secteur d'étude (cf. carte de localisation en annexe).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Brignoles est concernée par le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) (échéance 3) du Réseau Routier National pour les autoroutes concédées approuvé par arrêté préfectoral du 20/12/2018.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est situé en dehors de toute zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Brignoles est couverte par un PPRI prescrit mais non approuvé. La commune n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Brignoles est incluse dans le périmètre de ZRE "Bassin versant du Caramy et de l'Issole" à environ 140 m à l'ouest du projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se trouve à environ 4,7 km au sud du secteur d'étude (Lac de Besse-sur-Issole)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé au plus près de la zone Natura 2000 "Val d'Argens" (ZPS - Natura 2000 Directive Habitats) à près de 5,5 km au Nord-Est (cf. carte de localisation en annexe).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés/inscrits les plus proches sont constitués par le Lac de Besse-sur-Issole et ses abords, à environ 4,7 km au Sud du projet (cf. carte de localisation en annexe).

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau superficielle (approvisionnement en eau pour usages sanitaires par citernes et bouteilles).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les granulats nécessaires à la fabrication d'enrobés, essentiellement des sables et graviers, proviendront principalement de carrières régionales.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La société COLAS Midi-Méditerranée projette de s'implanter sur un site quasiment dépourvu de végétation. Aucun habitat, ni aucune espèce remarquable n'est présent sur le site. Le site est localisé en dehors de tout corridor écologique et ne perturbera pas les continuités écologiques du secteur. Une étude des incidences sur la biodiversité sera présentée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à plus de 5 km du site. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur les habitats ou espèces ayant contribué à sa désignation. Une étude préliminaire des incidences Natura 2000 sera réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seuls les rejets atmosphériques de la centrale d'enrobage seraient susceptibles d'engendrer des risques sanitaires. Toutefois, l'air du tambour sécheur sera traité par une installation de dépoussiérage (filtre à manches) garantissant un rejet de poussières inférieur à 50 mg/Nm ³ en sortie de la cheminée.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une évaluation quantitative des risques sanitaires sera présentée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des trafics liés à l'approvisionnement en matériaux (granulats, bitume, filler, fraisat) à la livraison des enrobés. Pour une production d'enrobés de 96 000 tonnes, le trafic maximum lié à l'approvisionnement en matières premières et à la livraison des produits finis peut être estimé à 30 camions/Jour. Ce trafic sera temporaire car limité à la durée du chantier (6 mois renouvelable une fois).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le niveau sonore de la centrale est de l'ordre de 65 dB à 50 m en champ libre (donnée constructeur). Le bruit actuel engendré par la circulation routière domine le paysage sonore au niveau des ZER habitations situées à 1 km de la centrale projetée. L'installation projetée ne sera donc pas à l'origine de nuisances sonores au niveau des ZER les plus proches. Une étude acoustique sera réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les odeurs proviennent principalement des bitumes et des enrobés. La société COLAS Midi-Méditerranée privilégiera les bitumes les moins odorants.</p> <p>Les odeurs provenant essentiellement des enrobés lors du chargement, les camions de livraison des enrobés seront bâchés immédiatement après leur chargement afin de réduire les émissions olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les installations génératrices de vibrations sont le crible écreteur à l'entrée du convoyeur et le système de décolmatage pneumatique des manches de filtration. L'énergie mécanique de ces vibrations est faible et la transmission par voie solide dans les sols amortira fortement ces vibrations.</p> <p>Les vibrations émises par les installations ne seront pas source de nuisance pour les premières habitations situées à 1 km au sud du site d'étude.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses sur le site seront celles des phares des véhicules manœuvrant sur le site et l'éclairage du poste.</p> <p>Toutefois, le secteur d'étude se trouve dans une zone en activité, et est suffisamment isolé pour permettre de minimiser l'impact sur les premières habitations situées à 1 km au sud.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront principalement constitués des gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site et des rejets gazeux émis par une cheminée du tambour sécheur. Le tambour sécheur sera équipé d'un brûleur fonctionnant au fioul lourd TBTS et d'un filtre à manche. Les rejets seront conformes aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 02 février 1998.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra uniquement des eaux usées sanitaires et pluviales. Le site sera équipé de sanitaires mobiles de chantier. Les eaux sanitaires seront collectées et évacuées pour traitement. Les eaux pluviales de ruissellement sur les zones de stockage non étanchéifiées s'infiltreront.</p> <p>Les eaux pluviales de ruissellement sur la plateforme d'implantation de la centrale seront collectées et transiteront par un séparateur d'hydrocarbure avant de rejoindre le bassin d'infiltration de la plateforme. Le séparateur d'hydrocarbure sera lié à une vanne guillotine permettant de fermer le réseau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le procédé de fabrication d'enrobés ne génère aucun déchet.</p> <p>Les déchets générés par l'activité de la société seront essentiellement des huiles usagées et déchets d'entretien du matériel ou encore des déchets banals (ordures ménagères). Tous ces déchets seront collectés séparément et traités par des sociétés spécialisées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur des terrains classés par le PLU de la commune en zone UzN dédiée à l'accueil de bureaux, d'activités artisanales et industrielles, et correspondant à la ZA Nicopolis. Les installations et activités du site seront donc compatibles avec le règlement de la zone d'implantation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description: le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ces éléments sont traités dans une annexe jointe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de la société COLAS Midi-Méditerranée est localisé sur la commune de Brignoles, dans l'emprise de la ZAC Nicopolis. L'implantation temporaire d'une centrale d'enrobage sur ce site n'entraînera pas d'effets supplémentaires sur l'environnement nécessitant la réalisation d'une étude d'impact.

L'étude d'incidence détaillera les effets temporaires de l'installation et présentera les mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs prévus du projet.

Il n'est donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe cartographique du § 5. et 6.

Annexe du § 6.4.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Aix-en-Provence

le, 01/03/2019

Signature



